Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/51

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le Conseil de Communauté,

VU le rapport d'activités de la Communauté de Haute Provence 2012.

VU la Loi du 12 juillet 1999 faisant obligation au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) d'adresser annuellement au Maire de chaque commune membre un rapport sur l'activité de l'E.P.C.I auquel doit être joint le Compte Administratif de l'exercice clos.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-39, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse le présent rapport au maire de chaque commune membre. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal. Le contenu du rapport sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Haute Provence et dès sa transmission dans toutes les mairies des communes membres.

CONSIDERANT le rapport remis aux membres du conseil de communauté.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

ADOPTE le rapport d'activités 2012.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/52

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET : **RAPPORT SUR LES DECHETS MENAGERS 2012**

Le Conseil de Communauté,

VU le rapport sur les déchets ménagers 2012.

VU le Décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 faisant obligation à l'exécutif de la Commune ou du Syndicat compétent de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

CONSIDERANT le rapport remis aux membres du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

ADOPTE le rapport sur les déchets ménagers 2012.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/53

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE**

Le Conseil de Communauté,

Après examen des diverses possibilités de représentation des communes membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT les dispositions de l'article L 5211-6-1 dudit Code.

CONSIDERANT la décision prise le 15 avril 2013 contestée par la Sous-Préfecture mais qui constitue une décision préalable insusceptible de recours.

Après en voir délibéré,
A l'Unanimité,

PROPOSE aux conseils municipaux des communes de la Communauté de Haute Provence d'adopter la représentation suivante :

1. Les communes dont la population est supérieure à 500 habitants : Dauphin, Mane, Reillanne et Saint Michel l'Observatoire, sont représentées par quatre conseillers communautaires.
2. Les communes dont la population est inférieure à 500 habitants mais compte plus de 100 personnes sont représentées par trois conseillers communautaires.
3. Les communes dont la population est inférieure à 100 habitants sont représentées par deux conseillers communautaires.

Il est proposé aux communes de délibérer sur cette proposition et de l'adopter avant le 30 août prochain.
Cette proposition deviendra effective si, avant la date susmentionnée, la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse l'ont adoptée.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
REÇU A LA SOUS-PREFECTURE de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/54

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **CRECHE « LA MAISONNETTE » A REILLANNE - Subvention**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la demande de la crèche « La Maisonnette » à REILLANNE.

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Haute Provence en matière de petite enfance.

CONSIDERANT que la crèche de REILLANNE accueille des enfants des communes membres de la Communauté de Haute Provence.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder à la Crèche « la Maisonnette » à REILLANNE une participation financière au fonctionnement d'un montant de **10 000 €** pour les 3ème et 4ème trimestres 2013.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/55

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 5/07/2013
- Date d'affichage : Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **PÔLE ENFANCE à REILLANNE**
Signature des marchés Lots 8, 9 et 10.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT sa délibération n°2012/35 en date du 1er août 2012 autorisant la signature des marchés concernant le Pôle Enfance à REILLANNE.

CONSIDERANT les lots 8 « Serrurerie », 9 « Sols durs » et 10 « Sols souples » déclarés infructueux.

CONSIDERANT le résultat de la nouvelle consultation et l'analyse des offres.

A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 8 – Serrurerie	Ets COULET	21 600,00 €
Lot 9 – Sols durs	Ets SOMAREV	17 216,13 €
Lot 10 – Sols souples	Ets MOQUETTE DECOR	51 779,04 €

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE PROVENCE

REÇU À LA SOUS PREFECTURE DE FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/55 bis

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **PÔLE ENFANCE à REILLANNE**
Lot 7 – Cloisons - Plafonds

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
29 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le marché de travaux signé avec l'entreprise ALP'PLAC pour le lot 7 concernant l'opération « Pôle enfance de REILLANNE »

CONSIDERANT que cette entreprise a notifié au Maître d'œuvre ne plus pouvoir être en mesure d'honorer ce marché, la procédure de liquidation judiciaire étant en cours.

CONSIDERANT la demande de cette entreprise qui sollicite la résiliation amiable sans indemnité de son marché.

A l'Unanimité,

ACCEPTE la résiliation du marché conclu avec l'entreprise ALP 'PLAC pour le lot n°7 « Cloisons-plafonds » en application de l'art 46 du Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G)

AUTORISE Monsieur le Président à signer la décision de résiliation pour la notifier au mandataire judiciaire chargé de la liquidation de l'entreprise ALP'PLAC.

AUTORISE le recours à un nouvel appel à concurrence.

DONNE POUVOIR au bureau pour attribuer le nouveau marché du lot n°7.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04 13 04

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/56

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **CRECHE DE VIREBOIS**
Participation des familles

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT sa délibération n°2013/45 en date du 15 avril 2013.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

PREND ACTE que la facturation auprès des familles s'établit comme suit :

- Revenus des parents déterminés sur le site CAF PRO des Alpes de Haute Provence (dont seule la Directrice a accès)
- Application d'un coefficient intitulé « Taux d'effort » selon la composition de la famille (Document établi par la C.A.F.)
- Le taux horaire qui en résulte est multiplié par le nombre d'heures de fréquentation.

CONSIDERANT l'impossibilité de recouvrer la participation des familles lorsque celle-ci est inférieure à 5 €.

DIT que le montant de tout recouvrement au titre de la participation pour l'accueil des enfants à la crèche ne peut être inférieur à 5,20 €.

DIT que ce recouvrement forfaitaire minimum sera applicable à compter du 1er août 2013.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE

Jacques DEPIEDS.

RECU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/57

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **HÔTEL « CADOPPI » A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**
Signature des marchés Lots 3 et 8

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'arrêté du Bureau de la Communauté n°2013/07 en date du 17 mai 20123 autorisant la signature des marchés concernant l'Hôtel « Cadoppi » à ST MICHEL L'OBSERVATOIRE.

CONSIDERANT les lots 3 « Etanchéité » et 8 « Carrelage » déclarés infructueux.

CONSIDERANT le résultat de la nouvelle consultation et l'analyse des offres.

A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 3 – Etanchéité	Ets S.E.A	8 667,79 €
Lot 8 – Carrelage	Ets ETRA Carrelage	25 432,81 €

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04 00

Jacques DEPIEDS

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/58

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 5/07/2013
- Date d'affichage : Le 5/07/2013

L'an deux mil treize le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **HÔTEL D'ENTREPRISES**
Désignation du Maître d'œuvre.

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT l'avis d'appel à concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé du projet de construction d'un hôtel d'entreprises sur le parc d'activités de Pitaugier.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

DESIGNE Monsieur Frédéric PERASSO, architecte à Marseille pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir fixant le taux de rémunération 65 500 € HT pour un montant de travaux estimé à 800 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/59

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **Société VIAL Plomberie**
Vente d'un lot de terrain

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
29 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis des domaines en date du 20 décembre 2012.
VU les engagements pris antérieurement envers les pouvoirs publics.
CONSIDERANT la demande de la Société VIAL d'acquérir un lot dans le Parc de Pitaugier.
CONSIDERANT la délibération de la Communauté de Haute Provence en date du 1er mars 2011 destinée à garder la maîtrise des activités et de la construction des bâtiments.
CONSIDERANT le projet de construction du bâtiment de ladite société soumis à l'assemblée.
CONSIDERANT la situation du lot n°19 et des terrassements induits.
CONSIDERANT l'intérêt du projet de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DECIDE de vendre à la Société VIAL le lot n°19 dans le parc d'activités de Pitaugier d'une surface de 3 082 m² au prix de 10,47 € HT le m² soit un montant de 32 268,54 € HT.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afin de réaliser cette vente.
DIT que l'acte sera passé en la forme administrative lequel doit prévoir désintéressement de la Communauté de Haute Provence en cas de vente dudit lot.
PRECISE que le règlement du Parc d'activités est annexé à l'acte translatif.
FIXE à 3 ans la possibilité de construire, à défaut la Communauté de Haute Provence se réserve le droit de résilier la vente.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/60

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 5/07/2013
- Date d'affichage : Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **BISTROT DE PAYS A ST MARTIN-LES-EAUX**
Lot n° 2 « Gros Œuvre – façades »
Avenant avec la Sarl COMBA

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le mur maître.

CONSIDERANT le devis présenté par la S.A.R.L COMBA titulaire du lot n°2 – Gros Œuvre-façades qui s'élève à 3 450,00 € HT.

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la S.A.R.L COMBA pour un montant de 3 450,00 € HT.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/61

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **SOCIETE « CUEILLEUR DE DOUCEURS »**
Avenant au loyer

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de révision du loyer par l'entreprise « Cueilleur de douceurs » dans le parc d'Activités de Pitaugier.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Sarl « Cueilleur de douceurs », représentée par M. Fabrice MENC.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le loyer tel que fixé dans l'avenant et dont le montant s'élève à 400 € HT / mois au lieu de 1 200 € HT du 1er août 2013 au 31 mai 2014.

DECIDE de différer le paiement des deux tiers du loyer des 10 mois en juin 2014, soit la somme de 8 000 € HT.

FIXE le montant du loyer à 1 200 € HT/mois à compter de juin 2014.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
19 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/62

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **SOCIETE « INSTANT ZEN »**
Avenant au loyer

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de report du loyer par l'entreprise « Instant Zen ».

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Sarl « Instant Zen », représentée par Mademoiselle Bérangère GODEFROY.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le loyer tel que fixé dans l'avenant et dont le montant s'élève à 1 200 € HT / mois au lieu de 2 200 € HT à compter du 1er juillet 2013.

DECIDE de différer le paiement du solde au moment de l'acte translatif de propriété en 2019, soit la somme de 27 000 € HT qui sera ajoutée au 200 000 € du prix de vente.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300 FORCALQUIER

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
19 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/63

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **POSE DE COLONNES SEMI-ENTERREES – TRAVAUX DE GENIE CIVIL**
Marché à bons de commande - MAPA

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence concernant les travaux de génie civil pour la mise en place des conteneurs d'apports volontaires semi-enterrés.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

CONSIDERANT l'analyse des offres.

A l'Unanimité,

RETIENT l'offre de la Société SEE VALERO.

DIT que ce marché est un marché à bons de commande qui prévoit un minimum de 20 000 € et un maximum de 200 000 € et dont la durée est de 18 mois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à Procédure Adaptée avec la Société SEE VALERO pour la mise en place des colonnes.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

RECU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANCAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/64

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC Délégué d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**
Avenant Ets EUROVIA

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux imprévus dans le cadre du marché.

CONSIDERANT le devis présenté par l'entreprise EUROVIA.

A l'Unanimité,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 « Terrassement – VRD- Gabions » d'un montant de 34 349,20 € HT

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANCAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/65

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**
Avenant Ets INEO PACA

Le Conseil de Communauté,

VU les arrêtés du 31 janvier 2013 mettant en œuvre les mesures de soutien à la filière solaire pris par le gouvernement.

CONSIDERANT la volonté des élus de la Communauté de Haute Provence de soutenir cette filière et de bénéficier des bonifications tarifaires concernant la production d'électricité.

CONSIDERANT le devis présenté par l'entreprise INEO PACA.

A l'Unanimité,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise INEO PACA pour le lot n° 11 « Panneaux photovoltaïques » d'un montant de 8 938,91 € HT

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013 **n° 2013/66**

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : **CRECHE DE VIREBOIS**
Convention de transaction

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT sa décision du 21/03/2013 d'autoriser la signature d'avenants avec quatre entreprises pour des travaux réalisés en cours de chantier.

CONSIDERANT que ceux-ci sont intervenus après la date de réception des travaux et que l'avenant est irrégulier.

CONSIDERANT que néanmoins des travaux ont été réalisés par les entreprises à la demande du maître d'œuvre pour livrer le bâtiment en conformité avec les règles de sécurité et que certaines prestations ne figuraient pas aux marchés de travaux.

CONSIDERANT l'accord des élus pour régulariser cette situation.

A l'Unanimité
Après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de transaction en vertu des articles 2044 et suivants du Code Civil pour le paiement des sommes suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - VRD	Ets ABRACHY	14 647,90 €	17 518,89 €
Lot 3 – Ossature bois	Ets ARBATS	2 091,49 €	2 501,42 €
Lot 12 - Plomberie	Ets AILHAUD	688,67 €	823,65 €
Lot 13 - Etanchéité	Sarl CAPARROS	1 715,00 €	2 051,14 €

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
18 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/67

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 JUIL. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **VOIRIE COMMUNALE**
Marché à bons de commande

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération du 15/04/2013 autorisant la signature d'un marché à bons de commande avec l'entreprise COLAS.

CONSIDERANT que ce marché a été conclu pour une durée de 3 ans à compter de l'exercice 2013.

CONSIDERANT que celui-ci prévoit un minimum de 100 000 € et un maximum de 500 000 € HT.

CONSIDERANT que les intempéries et les fortes pluies survenues au cours du 1er semestre 2013 ont fortement dégradé la voirie des 8 communes adhérentes à la Communauté de Haute Provence.

CONSIDERANT l'intérêt d'augmenter de 10% le montant HT maximum autorisé pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE d'augmenter le montant maximum autorisé de 10% et de le porter à 550 000 € HT soit 657 800 € TTC pour l'année 2013 exclusivement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant avec la Société COLAS pour le marché à bons de commande concernant les travaux de voirie 2013.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013 **n° 2013/68**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de FORCALQUIER
- 2 AOUT 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL**
Attribution d'indemnité

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions.

VU le Décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

VU l'Arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseils
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum à Madame Agnès LIENARD qui a effectué l'intérim de Madame Nathalie PRADEL de janvier à avril 2013.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013 **n° 2013/69**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 5/07/2013*
- *Date d'affichage : Le 5/07/2013*

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 550 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble «CADOPPI» situé à Saint Michel de l'Observatoire

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
21 AOUT 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de Haute Provence est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **550 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PSPL
• Montant	550 000 €
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Périodicité des échéances	Annuelle
• Index	Livret A
• Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat = + 1%
• Révisabilité du taux d'intérêt à échéance	En fonction de la variation du taux du LA
• Amortissement	Constant
• Typologie Gissler	1A

AUTORISE Le Président de la Communauté de Haute Provence à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/70

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 510 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de réalisation d'une déchetterie intercommunale

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
21 AOUT 2013
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de Haute Provence, est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **510 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PSPL
• Montant	510 000 €
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Périodicité des échéances	Annuelle
• Index	Livret A
• Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat = + 1%
• Révisabilité du taux d'intérêt à échéance	En fonction de la variation du taux du LA
• Amortissement	Constant
• Typologie Gissler	1A

AUTORISE Le Président de la Communauté de Haute Provence à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013 **n° 2013/71**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 430 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble «La Condamine» situé à Mane

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
21 AOUT 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de Haute Provence, est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **430 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PSPL
• Montant	430 000 €
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Périodicité des échéances	Annuelle
• Index	Livret A
• Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat = + 1%
• Révisabilité du taux d'intérêt à échéance	En fonction de la variation du taux du LA
• Amortissement	Constant
• Typologie Gissler	1A

AUTORISE Le Président de la Communauté de Haute Provence à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 juillet 2013

n° 2013/73

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 5/07/2013
- *Date d'affichage :* Le 5/07/2013

L'an deux mil treize, le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Dauphin, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
MM. Alain CALVET, Robert ROSA, Mme Maria MORESCHI Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mme Nadine LAFAURIE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Roger CASSET, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM Michel GRENET, Michel FOUQUE, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. Pascal DEPOISSON, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
MM. Pierre POURCIN, Gilles MOYSE, Délégués de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERTIN

Objet : Budget 2013 – Travaux Voirie
Virement de crédit

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
- 2 OCT. 2013

Le Conseil de Communauté,

Considérant les crédits prévus au budget 2013,
Considérant le compte 4581 «Opérations pour compte de tiers»,
Considérant que les travaux de voirie doivent être exclus de ce compte et doivent être imputés au compte 21751,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le virement de crédits d'un montant de 997 543,81 du Compte 4581 au Compte 21751 de la manière détaillée suivante :

Article à débiter	Montant	Article à Créditer	Montant
Art. 4581-121 «Voirie 2011»	- 27 503.56 €	21751-121	+ 27 503.56 €
Art. 4581-124 «Voirie 2012»	-25 040.25 €	21751-124	+ 25 040.25 €
Art. 4581-133 «Rue du Barri»	- 84 000.00 €	21751-133	+ 84 000.00 €
Art. 4581-134 «La Loubatière»	- 86 000.00 €	21751-134	+ 86 000.00 €
Art. 4581-135 «Place Mitan»	- 90 000.00 €	21751-135	+ 90 000.00 €
Art. 4581-136 «Rue Scarpée»	- 85 000.00 €	21751-136	+ 85 000.00 €
Art. 4581-141 «Voirie 2013»	- 500 000.00 €	21751-136	+ 500 000.00 €
Art. 4581-144 «Dauphin - Forge»	- 100 000.00 €	21751-144	+ 100 000.00 €

Etant précisé que l'opération n° 142 «Reillanne–Entrée du Village» pour 50 000 € est inclue dans l'opération 141 «Voirie 2013».

Ainsi fait et délibéré à DAUPHIN, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.